



# MAIRIE de MARSEILLE EN BEAUVAISIS

79 rue du Général Leclerc - 60690 Marseille en Beauvaisis

Courriel : mairie@marseille-beauvaisis.fr

☎ 03 44 46 20 11

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Grandvilliers

**ARRÊTÉ N°2025-106-VOI**

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Vu l'arrêté de mise en sécurité n°2025-105-URB pris en date du 19/09/2025 par lequel Madame Isabelle DUBUT, maire de Marseille en Beauvaisis, interdit l'occupation et l'accès à l'immeuble d'habitation situé 4 rue Ferdinand Buisson à Marseille en Beauvaisis qui présente un danger grave et imminent ;

Vu le code de la route,

Vu le code pénal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret N° 82-329 du 10 mai 1952 relatif aux pouvoirs des Préfets Commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police exercés par le maire, le président du conseil départemental et le représentant de l'état dans le département en matière de circulation routière,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle – Livre 1 – 8 ième partie – signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation aux abords de l'immeuble d'habitation sis 4 rue Ferdinand Buisson en raison du danger qu'il présente pour les tiers et usagers de la rue ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Des restrictions de circulation et de stationnement seront imposées aux usagers de la commune de Marseille en Beauvaisis (60690) jusqu'à nouvel ordre et dans l'attente des travaux de sécurisation et de remise en état de la maison d'habitation sise 4 rue Ferdinand Buisson dans les rues suivantes :

• *Du n° 1 au n°4 de la Rue Ferdinand Buisson*

**ARTICLE 2** : Ces restrictions de circulation consisteront en :

- La fermeture temporaire de la voie ;
- L'interdiction de stationner ;
- Les 2 sens de la circulation seront concernés ;

**ARTICLE 3** : Une déviation sera mise en place par la rue des Marronniers et la circulation en double sens sera temporairement autorisée dans la rue Ferdinand Buisson ;

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue, conformément à la législation en vigueur par la commune de Marseille en Beauvaisis.

**ARTICLE 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est applicable *jusqu'à nouvel ordre à compter du 22/09/2025* ;

**ARTICLE 6** : Madame le Maire de Marseille en Beauvaisis, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Marseille en Beauvaisis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent document sera adressée à :

- Gendarmerie de Marseille en Beauvaisis
- Centre de secours de Marseille en Beauvaisis

Fait à Marseille En Beauvaisis  
Le 22/09/2025  
**Le Maire,**  
*Isabelle DUBUT*  
60690